

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du mardi 15 octobre 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Romeny-sur-Marne le mardi 15 octobre 2024 à 18h30, sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre BOURGEOIS.

Etaient présents :

Mesdames Liliane MARCHAIS, Jacqueline SALLES, Francine HEURTIER, Julie CLOSSON FOURRE

Messieurs Pierre BOURGEOIS, Patrice LAMERE, David LLOANCY, M. Serge DELAHAYE, M. Philippe JANOT, M. Eric LEBRUN, M. Fabien CARON.

Absent(e)s : Mme Catarina DE JESUS

Secrétaire de la séance : M. Fabien CARON

Arrivée de Mme Francine HEURTIER à 19h15 (pouvoir à Patrice LAMERE)

Départ de M. Philippe JANOT à 19h15 (pouvoir à M. Fabien CARON)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/06/2024
- 2) Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive
- 3) Forfait communal pour l'année 2024/2025
- 4) Tarifs 2025 de la salle communale
- 5) Tarifs 2025 pour les concessions funéraires
- 6) Tarifs 2025 pour la location du court de tennis
- 7) Convention de déneigement hiver 2024/2025
- 8) Action sociale en faveur du personnel
- 9) Etude de devis
- 10) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/10/2024

Le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après établissement d'une convention.

Le Maire propose à l'assemblée,

d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

DECIDE à l'unanimité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Le coût moyen de fonctionnement des écoles publiques est utilisé pour le calcul des subventions aux écoles privées du 1er degré sous contrat d'association (article L.442-5-1 du code de l'éducation). Il est également la base de calcul pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence (article L.212-8 du code de l'éducation).

- Caution dégradations : 1000.00 €
- Caution ménage : 200.00 €

5) Tarifs 2025 pour les concessions funéraires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire les tarifs des concessions dans le cimetière pour l'année 2025 comme suit :

Concessions cimetière

- 30 ans : 100.00 €
- 50 ans : 150.00 €

Concessions colombarium

- 15 ans : 350.00 €
- 30 ans : 600.00€

Cavurnes

- 30 ans : 650.00 €

6) Tarifs 2025 pour la location du court de tennis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que les tarifs de location du court de tennis pour l'année 2025-2026, restent inchangés à savoir :

- 30.00 € pour un adulte
- 15.00€ pour les moins de 18 ans

Ces tarifs sont applicables du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

7) Convention de déneigement hiver 2024/2025

Faute de candidat, la question sera délibérée plus tard.

8) Action sociale en faveur du personnel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2007, toutes les collectivités locales doivent mettre en place de l'action sociale envers le personnel.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la solution suivante :

La collectivité de Romeny sur Marne décide d'allouer une enveloppe de 600.00 € pour l'ensemble des agents, enveloppe qui sera répartie sous forme de ticket « CADHOC ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de voter dans le cadre de l'action sociale la mise en place des chèques CADHOC,

Autorise le Maire à commander ces tickets « CADHOC »

9) Etude de devis

L'entreprise SOGESSAE va procéder à l'entretien du réseau pluvial et des décanteurs sur 2 jours pour un montant de 2416.00€ HT.

10) Questions diverses / informations

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant le bâtiment communal débuteront en Novembre 2024.

- Le Maire informe qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires des parcelles du bois de Romeny longeant la RD 969 afin d'élaguer les arbres en bordure.

- La fête de Noël des enfants du village aura lieu le 13/12/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

M. Fabien CARON,
Secrétaire de Séance



M. Pierre BOURGEOIS,
Maire

